

La CCI Nouvelle-Aquitaine en accord avec CCI France dans sa contribution pour les Fonds structurels 2021-2027 de janvier 2020 adressée à l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires et de Régions de France rappelle que : *“les CCI sont des acteurs essentiels de cette démarche, aux côtés de l'Etat et des collectivités. Les missions désormais dévolues aux CCI par la loi et déclinées dans chaque région correspondent aux concertations thématiques déterminées au niveau européen pour la future programmation des fonds 2021-2027. CCI France partage ces priorités : les investissements visant à améliorer la compétitivité des régions, notamment dans les domaines de l'innovation et de la recherche, du développement durable, de la numérisation et de la mise en œuvre de stratégies de spécialisation intelligente sont des enjeux essentiels. “*

En effet, les CCI, grâce à leur *“excellente connaissance du tissu entrepreneurial local”*, sont des relais essentiels entre les différents acteurs régionaux. Elles doivent être considérées comme des *“porteurs de projets reconnus”*, acteurs de premier plan, aptes à être *“pilote délégués”* sur des axes d'actions déterminés par les autorités de gestion, comme le sont les Universités par exemple, et qui présuppose une délégation de moyens et d'objectifs. De ce fait, ce sont des acteurs clés de la politique de cohésion.

Contexte :

De plus, depuis 2017, les CCI de Nouvelle-Aquitaine ont engagé plusieurs programmes d'actions avec le conseil régional sur les thématiques suivantes :

- International,
- Création reprise d'entreprises,
- Performance industrielle,
- Transition énergétique et écologique,
- Croissance premium,
- Croissance TPE,
- Transition numérique.

En 2019, dans le cadre de la loi PACTE, de la signature du contrat d'objectif et de performance entre l'état et CCI France, la CCI Nouvelle-Aquitaine a élaboré une convention d'objectifs et de moyens avec CCI France et la préfecture de région. Cette convention comprend cinq axes majeurs :

- Entrepreneuriat et orientation professionnelle, notamment vers les métiers en tension,
- Mutations économiques,
- International,
- Représentation des entreprises,
- Appui aux territoires.

Propositions :

Dans ce cadre les propositions des CCI Nouvelle-Aquitaine pour les fonds structurels européens 2021-2027 sont formulées de la manière suivante :

Objectif 1 : une Europe plus intelligente

Afin d'encourager la mise en place d'une transformation économique intelligente et innovante, 5 priorités stratégiques :

1.1 Poursuivre un soutien accru aux PME, TPE et start up

- Concentration sur les entreprises locales, qui bénéficient directement aux usagers et citoyens et notamment dans les centres-villes / centre-bourgs
- Aide aux industries créatives et culturelles (entreprises de l'image...), très présentes en Nouvelle-Aquitaine, notamment en Gironde, Charente et dans le Grand Poitiers
- Soutien à la création d'emplois basés sur de nouveaux modèles économiques pour améliorer leur potentiel d'innovation et aide pour les besoins de recrutement des entreprises
- Poursuite du projet Usine du Futur mis en place par les acteurs régionaux (conseil régional CCI...)
- Réaffirmer et renforcer le rôle des CCI de détecteur de synergies inter-entreprises et interacteurs pour le développement d'activités nouvelles, en maintenant le cofinancement d'actions collectives (ex : méthanisation, recyclage, réutilisation, réemploi, numérique...)

1.2 Soutenir une diversification des activités économiques de la région

- Apporter un soutien aux entreprises porteuses ou engagées dans une dynamique d'innovation, afin de répondre aux besoins du territoire, et de les anticiper, mais aussi de stimuler la compétitivité
- Soutenir le développement de compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente et la transition industrielle vers les enjeux de l'usine du futur

1.3 Encourager la transition numérique, levier de développement

- Soutenir le développement de compétences en matière de transition numérique dans le domaine économique, afin d'accroître la compétitivité des entreprises y compris l'artisanat et le commerce pour mieux répondre à la demande
- Encourager le développement du numérique dans les services publics notamment grâce à la dématérialisation, de manière à rendre ces services accessibles à tous (e-learning, e-santé...)
- Appuyer la recherche et l'innovation en matière d'intelligence artificielle raisonnée et éthique

1.4 Permettre aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine de mieux piloter leur développement commercial grâce à une meilleure connaissance client autour de la data de l'intelligence artificielle (IA)

- Accompagner les entreprises dans leur stratégie d'analyse des données clients/prospects afin de mieux détecter de nouvelles opportunités clients dans le respect du RGPD
- Accompagner les entreprises dans la transformation numérique en lien avec la data et l'IA
- Mettre à disposition des entreprises des outils d'analyse data clé en main ou bien des datas analysées pour des besoins ad hoc, afin de leur simplifier ce développement de business de manière efficace
- Offrir à toutes les entreprises de mieux identifier les besoins du marché, et de proposer plus rapidement de nouveaux services et modèles économiques

1.5 Optimisation des mécanismes

- Tirer les conséquences des évaluations des programmes actuels en simplifiant les mécanismes de financements via ces programmes et leur mise en place
- Privilégier le partenariat dans la mise en œuvre des mécanismes. Le "code de conduite obligatoire" proposé par la Commission est certainement une idée intéressante pour garantir un partenariat effectif à tous les échelons territoriaux
- Renforcer les liens entre la politique de cohésion et les autres politiques communautaires ayant un impact sur le développement régional, en donnant une meilleure définition aux interactions entre les différents dispositifs et permettre ainsi une meilleure lisibilité des programmes
- Donner davantage de moyens aux autorités de gestion des fonds afin de leur permettre de mettre en place des systèmes coordonnés et opérationnels, notamment à visée des TPE et PME (simplification des procédures, financement via des montants forfaitaires...)

Objectif 2 : une Europe plus verte et à zéro émission de carbone

Afin de mieux inclure les priorités environnementales dans le domaine du commerce et de l'industrie, 3 priorités stratégiques :

2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique

- Soutenir les projets de réhabilitation et de rénovation énergétiques
- Soutenir le développement de projets visant à optimiser l'espace urbain, et utilisant par exemple des matériaux durables et limitant la consommation d'énergie

2.2 Encourager les projets d'innovation technologiques

- Aider aux innovations en matière d'énergies renouvelables, de réduction de consommation énergétique "smart grids", en mettant l'accent sur les projets locaux et les projets en lien avec l'éco-conception
- Soutenir le développement de nouvelles technologies numériques et permettant de réduire l'utilisation et la production de produits ou technologies peu respectueux de l'environnement
- Soutenir la promotion et le développement des mobilités douces et durables

2.3 Encourager les projets en matière de transition écologique

- Aider les projets et innovations en lien avec l'économie circulaire, la réduction ou valorisation des déchets, avec une attention particulière aux projets locaux (projet Littoral Urbain Durable Intelligent, "LUDI"...)
- Aider les entreprises locales qui contribuent à la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement, privilégiant les circuits courts et qui bénéficient en premier lieu aux citoyens et usagers locaux
- Soutenir les projets de croissance verte, de recrutement et d'emplois verts (parcs éoliens...)

Objectif 3 : une Europe plus connectée

Dans le but de poursuivre les efforts en matière de la connectivité régionale et de mobilité, 2 objectifs doivent être poursuivis :

3.1 Permettre une meilleure connectivité régionale pour rendre le territoire et les entreprises plus attractifs, performants et compétitifs

- Amélioration de la qualité des transports dans la région pour permettre une meilleure accessibilité et efficacité à tous, y compris en matière de transports ferroviaires pour relever les défis de l'extension des bassins d'emplois et l'étalement urbain
- Poursuivre les efforts pour fluidifier les transports et désaturer les réseaux routiers, grâce aux différents projets régionaux
- Soutien au développement du numérique en lien pour développer et faciliter les mobilités, qui bénéficiera aux entreprises et rendra les infrastructures plus efficaces
- Soutien aux projets de "ville intelligente" pour améliorer la relation citoyen-ville et rendre les villes plus fonctionnelles
- Permettre une meilleure accessibilité aux transports en prenant en compte les besoins particuliers des personnes en situation de handicap physique

3.2 Soutenir les innovations qui amélioreront la connectivité du territoire

- Poursuivre la résorption des zones blanches et l'installation de la couverture THD, afin que les citoyens et usagers puissent bénéficier des services disponibles (administratif, éducation, innovation...)

- Encourager et soutenir les innovations numériques qui contribueront à développer et rendre plus efficaces les modes de transport
- Soutenir les projets en lien avec les services de la mobilité et facilitant la logistique urbaine (aires et voies de covoiturage, développement d'applications d'informations du trafic en temps réel, transports fluviaux...)

Objectif 4 : une Europe plus sociale

4.1 Elargir les offres de formation en s'adaptant à tous

- Favoriser l'accès à la connaissance des métiers et emplois existants et disponibles dans les entreprises afin de diversifier et objectiver les choix d'orientation professionnelle et de formation
- Développer les stages d'observation en entreprise pour tous
- Développer les journées portes ouvertes des entreprises pour tous
- Soutenir les événements qui impliquent directement les dirigeants et les salariés des entreprises dans la présentation des métiers
- Soutenir la formation tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques en abondant les financements de droit commun, notamment les plans de développement des compétences des PME de 50 salariés et plus
- Développer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que de leur réponse au marché du travail, et favoriser l'acquisition et l'entretien de compétences clés, dont les compétences numériques

4.2 Accompagner la transformation de l'offre de formation par une transformation de la commande publique de formation

- Simplifier les démarches d'accès aux financements européens
- Accélérer le paiement des fonds européens
- Sécuriser le financement sur fonds européens des centres de formation
- Contextualiser les vérifications de service fait et les contrôles, trop souvent distanciels et fondés sur des approches strictement budgétaires

4.3 Accompagner la transformation de l'offre de formation par un soutien significatif et durable aux innovations pédagogiques

- Accompagner le déploiement du numérique dans les pédagogies (fonctionnement et investissement)
- Accompagner le déploiement de pédagogies mixtes : alternance, AFEST, micro learning, classes virtuelles, FOAD etc.

- Accompagner la construction ou la rénovation de bâtiments, de locaux et d'équipements de formation professionnelle, y compris l'apprentissage, conçus pour accueillir et favoriser les transformations pédagogiques
- Développer la VAE pour tous les publics éligibles
- Favoriser le retour en formation supérieure de publics adultes et la reprise d'études de jeunes bacheliers décrocheurs
- Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures : centres de formation, logement, transport, santé
- Développer l'implication collaborative des entreprises dans la délivrance des formations et les recrutements
 - Formation-certification de tuteurs et maîtres d'apprentissage
 - Formation-certification de référents AFEST en entreprise
 - Accompagnement des entreprises aux démarches inclusives de recrutement et de formation

4.2 Soutenir l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels

- Soutenir la création d'emplois durables et le recrutement à ces emplois
- Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes, des femmes et des publics fragilisés
- Développer la création d'emplois non délocalisables (emplois durables, emplois en lien direct avec le territoire...)
- Aider à la création d'emplois qualifiés
- Faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle
- Soutenir la formation tout au long de la vie des travailleurs non-salariés

4.3 Permettre un soutien pérenne à la politique de cohésion

- Favoriser l'investissement dans le développement à une assistance pérenne, de manière à permettre une meilleure gestion des fonds de la politique de cohésion qui représente un soutien de taille en matière de politique régionale

Objectif 5 : une Europe plus proche des citoyens en zones urbaines, rurales et côtières

5.1 Aide au développement des zones rurales ou isolées

- Développement et modernisation des transports ferroviaires de proximité et lignes ferroviaires secondaires
- Co-financement d'actions visant au maintien d'activités ou à la revitalisation de zones rurales ou en difficulté

5.2 Soutien aux projets transfrontaliers

- Soutenir les projets transfrontaliers, en appuyant et reconduisant les projets de coopération transfrontalière qui apportent une forte valeur ajoutée européenne et contribuent à établir des liens et complémentarités entre les territoires de l'UE, notamment les projets INTERREG (coopération entre les clusters locaux reliant PME, universités et laboratoire, échanges de bonnes pratiques et de méthodes de recherches environnementales...)
- Meilleure ouverture des programmes de coopération transrégionale à des partenaires autres que des collectivités

La CCI Nouvelle-Aquitaine tient également à apporter son soutien à la contribution de la CCI de Bayonne Pays Basque et de la Chambre de Commerce transfrontalière Bihartean , et concernant la pérennisation des structures transfrontalières, à savoir:

- S'inscrire dans le transfert d'expérience
- Pérenniser les structures transfrontalières
- La place pour les petits projets
- Financement des moyens humains (charges de personnel)
- Lancement d'appel à projets